

A l'attention de :

M. Ramy M. Youssef, Président du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale et deux protocoles initiaux, et de M. Daniel Nuer, co-responsable du Groupe de travail I.

2 septembre 2026

Objet : Contribution conjointe de la société civile et des syndicats concernant le projet du Co-Lead de version zéro de Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale (A/AC.298/CRP.32), publiée le 21 juillet 2026

Nous nous réjouissons de pouvoir apporter notre contribution par écrit au processus. Veuillez trouver ci-dessous une contribution conjointe au nom de la **Global Alliance for Tax Justice (GATJ) et de plus de 150 organisations de la société civile et syndicats**. Le GATJ est une coalition mondiale menée par le Sud dans le mouvement pour la justice fiscale, et facilite l'engagement de la société civile dans les négociations de la Convention fiscale des Nations Unies ainsi que la coordination des soumissions conjointes avec le soutien de ses membres : *Tax Justice Network Africa (TJNA)* et du *European Network on Debt and Development (Eurodad)*. Le GATJ facilite le groupe de travail sur la mobilisation des ressources domestiques du Mécanisme de financement de la société civile pour le développement (*CS Ffd Mechanism*).

Cette soumission s'appuie sur un catalogue complet de propositions d'articles de la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, que vous pouvez consulter ici : <https://globaltaxjustice.org/news/un-tax-convention-catalogue/>



Résumé

Des progrès significatifs ont été réalisés depuis le précédent projet de texte, notamment l'ajout de certains éléments cruciaux sur la gouvernance. Cependant, il reste encore un certain nombre d'éléments clés à traiter pour que la Convention puisse permettre d'atteindre l'objectif d'établir « *un système fiscal international inclusif, juste, transparent, efficace et équitable, contribuant véritablement au développement durable* ».

Par exemple, les éléments essentiels suivants font défaut :

- Assurer une fiscalité équitable des entreprises multinationales (TdR par.10(a)) ;
- Des dispositions clés sur la transparence, notamment un registre mondial des actifs, des registres des bénéficiaires effectifs et des rapports publics pays par pays ;
- Les défis particuliers liés aux entreprises nuisibles pour l'environnement, y compris les industries extractives ;
- Assurer la conformité et traiter la question des juridictions non-coopératives ;
- La participation effective des parties prenantes à la COP et à ses organes subsidiaires ;
- L'objectif de réduire les inégalités entre les pays et au sein de ceux-ci, notamment grâce à une fiscalité progressive.
- La fiscalité environnementale progressive;
- La fiscalité sensible au genre.

De plus, les éléments suivants manquent de caractère opérationnel :

- Le lien avec le développement durable ;
- La répartition équitable des droits d'imposition ;
- La fiscalité effective des particuliers fortunés ;
- Des mesures efficaces pour lutter contre les pratiques fiscales dommageables et les flux financiers illicites.

Concernant la relation entre la Convention et les accords internationaux existants, nous saluons l'inclusion de l'article 21 mais soulignons que le texte doit être nettement renforcé et écrit sans ambiguïté.

Enfin, toutes les contributions des États membres devraient être publiées sur le site web de l'ONU. Conformément aux Termes de Références (par. 21), il est également essentiel de garantir que les parties prenantes puissent contribuer efficacement au travail, notamment en garantissant une transparence totale du processus et en permettant aux observateurs de présenter leurs suggestions tout au long des négociations, y compris lors des réunions en ligne.

Contribution :

Comparé au projet précédent, nous constatons que de nombreux progrès ont été réalisés, et que des articles très importants sur la gouvernance ont été ajoutés. Nous accueillons favorablement ces avancées, mais nous constatons toujours l'absence de certains éléments majeurs dans le texte, ainsi qu'un besoin de renforcer la plupart des articles.

Observations transversales	
Problème(s) identifié(s)	Proposition (s)
Le terme « <i>State Parties</i> » est incohérent avec les Termes de Référence (TdR)	Remplacer « <i>State Parties</i> » par « <i>Parties</i> ».
Les différents besoins, priorités et capacités des pays ne sont pas correctement pris en compte.	Intégrer : le traitement spécial et différencié des pays en développement comme élément transversal, conformément au paragraphe 9(a) des TdR.
L'enjeu des entreprises nuisibles pour l'environnement : cette catégorie présente des défis spécifiques qui doivent être traités.	Ajouter : un article spécifique entreprises nuisibles pour l'environnement, y compris les industries extractives, et intégrer ces enjeux dans les articles pertinents, y compris l'article 4 (Développement durable) ; 5 (Répartition équitable des droits d'imposition), 7 (Flux financiers illicites (FFI)) et les articles relatifs à la transparence. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.</i>
Des éléments liés à la conformité sont absents.	Ajouter : des dispositions relatives à la conformité et aux mesures à prendre à l'encontre des juridictions non coopératives à l'article 16 – Examen et vérification (voir ci-dessous).
Il manque des éléments concernant les mesures à prendre à l'égard des « juridictions non coopératives » (notamment les pays qui n'ont pas signé ni ratifié la Convention).	
Commentaires spécifiques	
Article 1 – Objectifs	
Les objectifs devraient rester tels quels.	Conserver tel quel. En cas de réexamen, ajouter « <i>progressif</i> ».
Article 2 - Principes	
Les principes doivent être davantage développés pour correspondre davantage aux engagements.	Ajouter : <u>Le principe du pollueur-payeur et les responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives (CBDR-RC).</u>

	<u>Concilier le principe 9(b) relatif à la souveraineté nationale avec la responsabilité internationale de respecter la souveraineté des autres États.</u>
Article 3 – Définitions	
La définition des FFI ne correspond pas à celle approuvée par la Commission statistique des Nations unies. Le fait d'exclure les flux résultant principalement d'infractions non fiscales constitue un obstacle inutile à la coopération.	Définir les flux financiers illicites (FFI) comme : <u>Flux financiers dont l'origine, le transfert ou l'utilisation sont illicites, qui traduisent un échange de valeur et qui traversent les frontières nationales.</u>
Une définition des « pratiques fiscales dommageables » est nécessaire.	Ajouter : <u>Pratiques fiscales dommageables : les pratiques fiscales dans une juridiction sont considérées comme dommageables si elles portent atteinte à l'équité ou à l'efficacité du système fiscal dans une autre juridiction.</u>
Article 4 - Développement durable	
Il manque un lien opérationnel avec le développement durable.	Ajouter : Un engagement à garantir que les systèmes fiscaux soient pleinement conformes aux obligations des États membres de l'ONU en matière de développement durable, et qu'ils mobilisent au maximum les ressources dont ils disposent pour la réalisation progressive des droits humains, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels, et pour lutter contre toutes les formes de discrimination et d'inégalités, tant entre les pays qu'au sein de ceux-ci, y compris les inégalités économiques, de genre, raciales et intergénérationnelles. Ajouter : l'obligation pour les Parties de rendre compte régulièrement de la mise en œuvre de cet article, conformément à leurs différents besoins, priorités et capacités, ainsi que des examens d'ensemble réguliers de la mise en œuvre de cet article, par la COP. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue</i>
La fiscalité environnementale progressive est absente	Ajouter : une exigence pour les Parties de mettre en œuvre – tant au niveau national qu'international – une fiscalité environnementale progressive, avec une attention particulière sur les acteurs ayant une empreinte écologique excessivement élevé. Ajouter : un paragraphe visant à établir un mécanisme international introduisant un impôt pollueur-payeur sur les bénéfices mondiaux des industries polluantes et nuisibles à l'environnement, en vue de favoriser le développement durable. Les recettes devraient être utilisées pour poursuivre le développement durable dans ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale. Les

	détails concernant la mise en œuvre de ce mécanisme doivent être convenus par la COP. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue</i>
La fiscalité sensible au genre est manquante	Ajouter : un paragraphe assurant une fiscalité sensible au genre. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue</i>
Article 5 – Répartition équitable des droits d'imposition	
L'expression « création de la valeur » être utilisée à mauvais escient. Le mot « <i>réel</i> » est important.	Supprimer : « value is created ». Garder : « <u>real</u> ».
La partie opérationnelle de l'article 5 doit être renforcée.	Remplacer : « explore and pursue cooperative approaches to support » par « <u>ensure</u> ».
L'engagement à garantir une « <i>fiscalité équitable des entreprises multinationales</i> » (TdR par. 10(a)) fait défaut.	Ajouter un paragraphe incluant un engagement pour garantir une fiscalité équitable des entreprises multinationales, incluant une décision de passer à un système de taxation unitaire assortie d'une répartition par formule (<i>formulary apportionment</i>) complétée par un taux minimum effectif ambitieux d'impôt sur les sociétés. Alors que la Convention devrait contenir la décision globale, les règles spécifiques pour la mettre en œuvre devraient être élaborées par la COP. Il est également important d'envisager la possibilité d'introduire différentes formules pour différents secteurs, comme pour le secteur extractif par exemple. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.</i>
Article 6 – Particuliers fortunés	
L'article n'est pas opérationnel.	Remplacer « explore » par « adopt ». Remplacer « enhance » par « develop and implement ».
Mettre davantage l'accent sur la garantie d'une « imposition effective des particuliers fortunés ».	Ajouter : un impôt minimum mondial sur le patrimoine des particuliers les plus fortunés, avec des taux progressifs, dont les recettes seraient affectées au développement durable. Pour les particuliers les plus fortunés du monde : reconnaître que leur patrimoine ne provient pas uniquement de leur pays de résidence. Les droits d'imposition sur cette richesse doivent inclure une composante internationale. Ajouter : un processus piloté par la COP visant à identifier les particuliers fortunés, tant au niveau national (sur la base de seuils spécifiques à chaque pays) qu'au niveau mondial, et à garantir leur imposition effective. <i>Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.</i>

Article 7 – Flux financiers illicites liés à la fiscalité, évasion et fraudes fiscales	
L'article 7 devrait être élargi. Il manque une référence à la COP.	Souligner que l'évasion fiscale fait partie intégrante des flux financiers illicites (Voir aussi l'article 3 sur les définitions) L'article ne devrait pas seulement inclure les revenus et profits ("<i>income and profits</i>") mais aussi la richesse (« <u>wealth</u> »). Maintenir «<i>any other agreed forms of international co-operation</i>», mais ajouter une référence à la COP.
Article 8 – Pratiques fiscales dommageables	
Les articles 8.1 et 8.2 devraient être élargis et renforcés. Il manque une référence à la COP.	(Voir aussi l'article 3 sur les définitions) L'article 8.1 devrait inclure des références spécifiques à la fiscalité sur la richesse, et souligner que les pratiques fiscales dommageables concernent également les particuliers (et pas seulement les entreprises) Remplacer « deter » par « <u>combat</u> » et « <u>abolish</u> ». En général, l'article devrait inclure un engagement clair des Parties à supprimer les pratiques fiscales dommageables, ainsi qu'un processus d'identification de telles pratiques – à mettre en œuvre par la COP. Supprimer : «at international and regional levels». L'article 8.2 devrait spécifiquement faire référence à la <u>transparence publique</u> et « explore » devrait être modifié en « <u>develop and adopt</u> ». Réintroduire : le concept d'un taux d'imposition effectif minimum (qui était inclus dans le projet de texte précédent)
Article 9 – Prévention et résolution des différends fiscaux	
L'objectif de cet article reste flou. Exclure : - Les différends fiscaux d'ordre domestique. - L'arbitrage.	La Convention fiscale des Nations Unies devrait se concentrer sur la résolution des différends issus de la Convention elle-même, ce qui est traité à l'article 22. La valeur ajoutée de l'article 9 est discutable. Ajouter : du texte excluant explicitement l'arbitrage, et assurer la transparence publique.
Article 10 – Assistance administrative mutuelle	
L'article 10 devrait donner mandat à la COP pour faire un suivi	Ajouter : une référence spécifique à la COP pour le suivi.
Article 11 – Échange d'informations	
Supprimez les éléments qui sapent l'échange d'informations.	Supprimer les éléments problématiques suivants, qui compromettent l'échange efficace d'informations:

	➤ Limiter l'échange d'informations à ce qui est « foreseeably relevant » (« <i>prévisiblement pertinent</i> »). Au contraire, l'article doit couvrir toutes les informations qui « <i>pourraient être</i> » (« <i>may be</i> ») pertinentes ; ➤ Des restrictions inappropriées sur l'utilisation des informations reçues, y compris les restrictions en matière de confidentialité imposées par la législation nationale de l'État d'origine. L'échange d'informations doit être régi par des normes internationales convenues en vertu de la Convention, et les lois nationales doivent être modifiées en conséquence ; ➤ Limitations relatives à des informations qui divulgueraient « <i>tout processus ou information, secret commercial, commercial, industriel, commercial ou professionnel, dont la divulgation serait contraire à l'ordre public</i> » dans le texte « any trade, business, industrial, commercial or professional secret or trade process, or information, the disclosure of which would be contrary to public policy ». C'est une peine très étendue, qui laisserait le système vulnérable au contournement et aux abus.
Échange automatique d'informations (AIE)	Ajouter : un paragraphe qui introduit l'échange automatique d'informations sur la base d'une norme communément acceptée dans le cadre du registre mondial des actifs de l'ONU (voir article 15). La norme doit garantir que toutes les Parties puissent accéder à cet échange sur un pied d'égalité, et inclure une phase de transition durant laquelle les pays en développement à faible capacité peuvent recevoir des informations sur une base non réciproque. Suggestions spécifiques de rédaction : voir le catalogue.
Article 12 – Renforcement des capacités et assistance technique	
La formulation n'est pas conforme aux TdR.	Réécrire l'article pour qu'il corresponde aux Termes de Référence (TdR), en incluant les éléments de participation effective à l'élaboration de l'ordre du jour et à l'élaboration des normes. Souligner que le renforcement des capacités lié à la Convention doit être coordonné par la Conférence des Parties (COP) par le biais du mécanisme financier (voir l'article 18) – et non par des accords bilatéraux. Supprimer le paragraphe 4. Réintroduire : la formulation qui relie le renforcement des capacités à la lutte contre les FFI (qui était incluse dans le projet de texte précédent).

Article 13 – Conférence des États-parties à la Convention	
Remplacer « <i>State Parties</i> » par « <i>Parties</i> ».	Supprimer « <i>States</i> » y compris dans le titre.
La COP doit jouer un rôle prépondérant dans la mise en œuvre – et pas seulement un rôle de « facilitation ».	Ajouter au paragraphe 1 : “<i>It shall make, within its mandate, the decisions necessary to promote the effective implementation of the Convention</i>” (extrait de l’article 7.2 de la CCNUCC). <u>En français</u> : « Elle prend, dans le cadre de son mandat, les décisions nécessaires pour favoriser la mise en œuvre effective de la Convention. » Paragraphe 4 : Remplacer « <i>facilitate</i> » par « <i>promote</i> ». Ajouter le paragraphe 4(f) : “<i>Exercise such other functions as are required for the achievement of the objectives of the Convention as well as all other functions assigned to it under the Convention</i>” (d’après l’article 7.2(m) de la CCNUCC). <u>En français</u> : « Exercer toute autre fonction nécessaire à la réalisation des objectifs de la Convention ainsi que toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées en vertu de la Convention »
La Convention doit inclure la prise de décision pour éviter l’option par défaut qui serait le consensus, et qui serait à la fois très problématique et inefficace.	Ajouter : un paragraphe sur la prise de décision. Si les Parties doivent faire tout leur possible pour parvenir à un accord par consensus, le vote devrait également être une option.
Les dispositions concernant la participation des parties prenantes manquent.	Ajouter : Un paragraphe sur la participation de la société civile, des syndicats, des peuples autochtones et d’autres parties prenantes, ainsi que leur capacité à soumettre des informations à la COP.
Article 14 – Organes subsidiaires	
Un organe subsidiaire pour la mise en œuvre (<i>subsidiary body for implementation - SBI</i>) et des mécanismes seront importants pour la mise en œuvre de la Convention. Le calendrier de révision devrait être fixé par la Conférence des Parties.	Conserver : l’organe subsidiaire pour la mise en œuvre (SBI) et la possibilité pour la COP d’établir des mécanismes. Supprimer : “No later than [2035] and then very five years thereafter”. C’est à la COP de décider de la temporalité et des délais appropriés pour la révision. Ajouter : un paragraphe sur la participation des parties prenantes.
Article 15 - Collecte et analyse des données	
Le partage des données doit être multilatéral et centralisé dans le	Changer “ This may be done bilaterally, multilaterally or through regional organizations ” par “ <u>The COP shall</u>

cadre de la Convention, et non bilatéral.	<i><u>develop standards and establish the necessary centralized mechanisms for collection and sharing of information</u></i>”. <u>En français</u> : « La COP établit des normes et met en place les mécanismes centralisés nécessaires à la collecte et au partage d'informations » Supprimer le paragraphe 3, car ces questions seront traitées dans les normes élaborées par la COP
Registre mondial des actifs	Ajouter : un paragraphe établissant un registre mondial des actifs des Nations Unies, qui relie tous les types d'actifs, d'entreprises et autres véhicules juridiques utilisés pour posséder des actifs à leurs bénéficiaires effectifs.
Registres publics des bénéficiaires effectifs.	Ajouter : un paragraphe sur la transparence des bénéficiaires effectifs, exigeant la mise en œuvre des registres nationaux des bénéficiaires effectifs pour les entreprises et autres véhicules juridiques. Ces informations devraient être intégrées au registre mondial des actifs de l'ONU.
Rapports publics pays par pays	Ajouter : un paragraphe sur les « <u>rapports publics pays par pays</u> », qui inclut une base de données publique centrale pour ces rapports.
Article 16 – Examen et vérification	
Il faut assurer la conformité à la Convention.	Changer le titre en : « <i>Review, Verification and Compliance</i> » Ajouter un paragraphe : <i><u>“The Conference of the Parties shall consider and, if appropriate, approve specific procedures and institutional mechanisms to ensure compliance with the provisions of this Convention and address cases of non-compliance”</u></i> <u>En français</u> : « La Conférence des Parties examine et, si approprié, approuve des procédures spécifiques et des mécanismes institutionnels pour garantir le respect des dispositions de la présente Convention et traiter les cas de non-conformité. »
La Convention doit inclure un mandat pour prendre des mesures à l'encontre juridictions non coopératives.	Ajouter un paragraphe : <i><u>“Where the tax system, policies or practices of a country or jurisdiction that is not a Party to this Convention undermine the fairness, transparency or effectiveness of the tax system of any Party or group of Parties, the Conference of the Parties may consider and develop sanction mechanisms towards the country or jurisdiction in question.”</u></i> <u>En français</u> : « Dans les cas où le système fiscal, les politiques ou les pratiques d'un pays ou d'une juridiction qui n'est pas Partie à cette Convention portent atteinte à l'équité, à la transparence ou à l'efficacité du système »

	<i>fiscal de toute Partie ou groupe de Parties, la Conférence des Parties peut envisager et développer des mécanismes de sanction à l'encontre du pays ou de la juridiction concernée. »</i>
Les parties prenantes devraient pouvoir soumettre des contributions pour des examens de mise en œuvre.	Ajouter : <i><u>“Civil society organizations, indigenous peoples, trade unions, academics and other relevant actors shall also be invited to submit information to be considered as part of the periodic reviews”</u></i> <u>En français</u> : « Les organisations de la société civile, les peuples autochtones, les syndicats, les universitaires et autres acteurs concernés sont également invités à soumettre des informations à considérer dans le cadre des examens périodiques. »
Article 18 – Ressources financières	
Un mécanisme financier sera essentiel pour garantir que la COP puisse allouer les ressources financières. Cela devrait inclure le transfert de technologie.	Ajouter : <i><u>“A mechanism for the provision of financial resources, including for the transfer of technology, is hereby defined. It shall function under the guidance of and be accountable to the Conference of the Parties, which shall decide on its policies, programme priorities and eligibility criteria related to this Convention.”</u></i> (texte basé sur la CCNUCC, article 11). <u>En français</u> : « Il est établi par la présente un mécanisme destiné à fournir des ressources financières, notamment en vue du transfert de technologies. Ce mécanisme fonctionne sous la direction de la Conférence des Parties, à laquelle il rend compte, et c'est cette dernière qui décide de ses orientations, de ses priorités programmatiques et des critères d'éligibilité liés à la présente Convention. ».
Article 20 - Relation avec les protocoles	
Les protocoles doivent être pleinement conformes à la Convention.	Ajouter : un paragraphe pour souligner que tous les objectifs et principes s'appliquent directement à tous les protocoles relevant de la Convention.
Article 21 – Relation avec d'autres accords, instruments et le droit national	
Le paragraphe 2 crée ambiguïté et complexité et entre en conflit avec les autres paragraphes. De plus, sa valeur ajoutée n'est pas claire puisque la question des accords existants est déjà couverte par le paragraphe 3.	Supprimer le paragraphe 2.
Le paragraphe 3 doit être renforcé. L'obligation d'aligner les accords existants avec la Convention devrait	Renforcer le paragraphe 3 en ajoutant : <i><u>“where necessary, the renegotiation or termination of existing agreements”</u></i>

être séparée de l'obligation d'accepter les demandes de renégociation (la première ne devrait pas dépendre de la seconde). L'obligation de renégocier doit inclure l'obligation de conclure dans des délais impartis.	(en français : « <i>lorsque nécessaire, la renégociation <u>ou la résiliation</u> des accords existants</i> ».) Divisez le paragraphe 3 en deux paragraphes distincts : - l'un concernant l'alignement, - un autre distinct concernant les demandes de renégociation. Au paragraphe sur les renégociations, ajouter : <i>“...good faith, and the Parties shall conclude the negotiation without undue delay, and within a timeline to be established by the Conference of the Parties.”</i> <u>En français</u> : «... de bonne foi, et les Parties sont tenues de conclure la négociation sans retard injustifié, et dans un délai fixé par la Conférence des Parties. »
Article 25– Réserves	
Les réserves engendrent fragmentation, incohérence et incertitude et doivent donc être évitées.	Laisser l’article inchangé.

Signataires

1	11.11.11	Belgium
2	Accountability Lab	International
3	ACT Alliance	International
4	ActionAid Zambia	Zambia
5	Active Citizenship Foundation (ACF) Inc.	Philippines
6	Africa Network for Environment and Economic Justice (ANEEJ)	Nigeria
7	African Youth Employment Initiatives, AYEI	Burundi
8	ALL INDIA WOMEN'S HAWKER FEDERATION	India
9	All Nepal Peasants Federation	Nepal
10	Alliance Sud	Switzerland
11	Alternative Information and Development Center (AIDC)	South Africa
12	AMA (Veeduría Ciudadana Ambiental del Cesar - Amigos del Medio Ambiente)	Colombia

13	Amnesty International	International
14	Arab Campaign for Education for All-ACEA	MENA (Arab Region)
15	Arab Network Popular Education - Lebanese Coalition for Education	Lebanon
16	Ars Socialis, A.C.	Mexico
17	Asia Development Alliance	Asia
18	Asian Peoples' Movement on Debt and Development (APMDD)	Asia
19	Asociación civil JAPIQAY, Memoria y Ciudadanía	Perú
20	Asociación de Empleados Fiscales de Ingresos Públicos	Argentina
21	Asociación Migración y Cooperación Internacional Araguany	España
22	Asociación Mujeres Emprendedoras de Alta Verapaz MEAV	Guatemala
23	ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EDUCATIF ET SANITAIRE DE MANONO	République démocratique du Congo
24	Attac Austria	Austria
25	Awaz Centre for Development Services	Pakistan
26	Bangladesh Krishok Federation	Bangladesh
27	Barwaqa Relief Organization	Kenya
28	Brazilian Campaign for the Right to Education	Brazil
29	Bridge Agenda	United States of America and Ghana
30	CADE /Fundacion SES	Argentina / América Latina y El Caribe
31	Campaña Latinoamericana por el Derecho a la Educación-CLADE	América Latina y El Caribe
32	CCFD-Terre Solidaire	France
33	CEFILAT	Argentina
34	Center for Economic and Social Rights (CESR)	International
35	Center for Fiscal Transparency and Public Integrity	Nigeria/ Africa
36	Centre for Economic Governance	Kenya
37	Centre for Environment, Human Rights & Development Forum - CEHRDF	Bangladesh
38	Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire (CRADEC)	Cameroun
39	Centro de Derechos Económicos y Sociales CDES	Ecuador
40	Centro de Estudios de Derecho, Justicia y Sociedad - Dejusticia	Colombia
41	Centro Internacional de Investigación Otrqs Voces en Educación	Venezuela
42	Civil Society for Poverty Reduction	Zambia

43	CNCD-11.11.11	Belgium
44	Coalicion Colombiana por el Derecho a la Educación	Colombia
45	Coalition éducative Tunisien	Tunisia
46	Colectivo de Educacion para todas y todos de Guatemala	Guatemala
47	Comissão Episcopal de justiça e paz e Integridade da criação	Angola
48	Community Focus Group (CFG)	Kenya/ Africa
49	Conseil pour l'Education et le Développement, COPED	Burundi
50	Consejo de Jóvenes de Oaxaca - México	México
51	CONSOTONORTE	Colombia
52	CRASH - Coalition for Research and Action for Social Justice and Human Dignity	Finland
53	Daayyaa Generation Network	Ethiopia
54	Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN)	Global South
55	Dialogue and Research Institute (DRI)	South Sudan
56	DISABILITY PEOPLES FORUM UGANDA	Uganda
57	Economic Justice Network of FOCCISA	South Africa
58	Education For All Somalia (EFASOM)	Somalia
59	Egyptian union for Educational polices and research _EUEPR	Egypt
60	European Network on Debt and Development (Eurodad)	Europe
61	Evangelical Association of Malawi	Malawi
62	Financial Justice Ireland	Ireland
63	Financial Transparency Coalition	Intemational
64	Finnish Development NGOs Fingo	Finland
65	Finnwatch ry	Finland
66	Focus on the Global South	Asia
67	Food Sovereignty and Climate Justice Forum	Nepal/ South Asia
68	Foro Internacional de Inversión en Juventud	México
69	Fundación Luis Felipe Vélez	Colombia
70	Fundación Quilombo Masai	Colombia
71	Fundar, Centro de Análisis e Investigación A.C.	México
72	Funfacción Organización Argentina para Sociedades Inclusivas (OASI)	Argentina

73	Futuros Mejores	Argentina
74	Ghana National Education Campaign Coalition- GNECC	Ghana
75	Global Alliance for Tax Justice	International
76	Global Call to Action Against Poverty (GCAP)	International
77	Global Campaign for Education (GCE)	International
78	Global Peace and Development Organization (GPDO)	Liberia
79	Global Policy Forum Europe	Germany
80	Global Redistribution Advocates	International
81	Global Student Forum	International
82	Global Witness	International
83	GMAF GRUPO DE MUJERES DE LA ARGENTINA FORO DE VIH MUJERES Y FAMILIA	Argentina
84	Government Accountability Project	United States of America
85	Green Tax Youth Africa	Ghana
86	Greenpeace International	International
87	Growthwatch	India
88	Grupo de Cambio Climático para América Latina y el Caribe (GFLAC)	Mexico
89	Halley Movement	Mauritius
90	HIMALAYA NITI ABHIYAN	India
91	Ilias Centre	Bangladesh
92	Inesc - Instituto de Estudos Socioeconômicos	Brazil
93	Initiative for Social and Economic Rights (ISER - Uganda)	Uganda
94	Initiatives for Safe Migration and Social Justice	Nigeria
95	INRAV	Venezuela
96	Institute for Economic Justice (IEJ)	South Africa
97	Institute of the Blessed Virgin Mary - Loreto Generalate	International
98	Instituto Popular de Capacitación IPC	Colombia
99	Intercontinental network for the promotion of the social solidarity economy (RIPESS)	International
100	I-Watch Organization	Tunisia
101	Jordan Network for Education for All	Jordan
102	JUBILEO 2000, RED ECUADOR	Ecuador/ América Latina y El Caribe

103	KMT	Tanzania, East Africa
104	Latindadd	América Latina y El Caribe
105	LDC Watch	Nepal
106	Malawi Economic Justice Network MEJN	Malawi SADC
107	McGill Youth Advisory Delegation	Montreal, Canada
108	MenaFem Movement for Economic, Development And Ecological Justice	SWANA
109	Migrant Forum in Asia	Philippines/ Asia Region
110	National Hawker Federation	India
111	National Society of Conservationists - Friends of the Earth Hungary	Hungary
112	Network for Women's Rights in Ghana (NETRIGHT)	Ghana
113	Netzwerk Steuergerechtigkeit (German Alliance for Tax Justice)	Germany
114	Norwegian Church Aid	Norway
115	Norwegian Church Aid	Kenya
116	Norwegian church Aid	Angola
117	Norwegian Church Aid - DanChurch Aid	Malawi
118	Open Ownership	International
119	ORG Bahamas Foundation	Bahamas
120	Organisation Paysanne pour le Développement Durable	République démocratique du Congo
121	OSC por el Desarrollo Sostenible en México	Mexico
122	Oxfam	International
123	Partners In Health	United States of America / International
124	People's Alternative Studies Center for Research and Education in Social Development (PASCRES)	Philippines
125	Plateforme DPEG	Guinée
126	Polifa	Kenya/ Finland
127	Positive Money	United Kingdom
128	Red de Justicia Fiscal de América Latina y El Caribe	América Latina y El Caribe
129	Red Nacional del Agua de Colombia	Colombia
130	REDO Kenya	Kenya
131	ROTAB	Niger
132	Rural Reconstruction Nepal	Nepal

133	Rwenzori anti corruption coalition	Uganda
134	SEATINI	Uganda
135	SENTRO Confederation of Progressive and United Workers	Philippines
136	Sigaw ng Kabataan Coalition	Philippines
137	Society for International Development	International
138	Somali Journalists Syndicate	Somalia
139	South Asia Alliance for Poverty Eradication	Nepal
140	Southern and Eastern Trade Information and Negotiation Institute (SEATINI)	Uganda
141	Sudanese Coalition for Education for All (SCEFA)	Sudan
142	Sukaar Welfare Organization	Pakistan
143	SYNDICAT CHRETIEN DES TRAVAILLEURS DU CONGO	République démocratique du Congo
144	Tax and Fiscal Justice Alliance Nepal	Nepal
145	Tax and Fiscal Justice Asia	Asia
146	Tax Justice Network	International
147	Tax Justice Norway	Norway
148	The Kenya Human Rights Commission	Kenya
149	Third World Network	International (Asia, Africa, Europe, America)
150	TI-Taiwan	Taiwan
151	TJNA	Africa
152	Trade Justice Pilipinas	Philippines
153	Vienna Institute for International Dialogue and Cooperation (VIDC)	Austria
154	War on Want	United Kingdom
155	WomanHealth Philippines	Philippines
156	Women In Democracy And Governance (WIDAG)	Kenya / Africa
157	Women Initiative for Peace and Good Governance (WIPGG Nigeria)	Nigeria
158	ZIMCODD	Zimbabwe